

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

LUNDI, le 28 janvier 1935.

Décidé: La Chambre est d'avis qu'un comité spécial devrait être institué pour étudier la meilleure méthode de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de façon que, tout en sauvegardant les droits actuels des minorités religieuses et ethniques et les prétentions légitimes des provinces à l'autonomie, le gouvernement fédéral pourrait obtenir les pouvoirs suffisants pour apporter une solution efficace aux problèmes économiques urgents qui, de leur nature, ont une portée nationale, ledit comité devant ensuite faire rapport à la Chambre.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

MARDI, le 12 février 1935.

Ordonné: Qu'un comité spécial composé de MM. Cowan, Guthrie, Turnbull, Ernst, Gagnon, Lapointe, Mackenzie (*Vancouver centre*), Ralston et Woodsworth soit institué, conformément à la résolution adoptée par cette Chambre le 28 janvier 1935, pour étudier la meilleure méthode de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de façon que, tout en sauvegardant les droits actuels des minorités religieuses et ethniques et les prétentions légitimes des provinces à l'autonomie, le gouvernement fédéral pourrait obtenir les pouvoirs suffisants pour apporter une solution efficace aux problèmes économiques urgents qui, de leur nature, ont une portée nationale.

Et que ledit comité ait le pouvoir de faire rapport de temps à autre et de faire venir des témoins, des documents et des archives.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

LUNDI, le 18 février 1935.

Ordonné: Que ledit comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour ses procès-verbaux et les témoignages qu'il entendra, 500 exemplaires en anglais et 250 en français, et que soit suspendu à cet effet l'article 64 du Règlement.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

MARDI, le 19 février 1935.

Ordonné: Que les noms de MM. Bourassa, Stewart (*Lethbridge*), et Veniot soient ajoutés audit comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.